

SENACS 2023

QUESTIONNAIRE

CENTRES SOCIAUX

Systeme d'Echanges National des Centres Sociaux

- Quel était le nombre total de bénévoles en 2022, toutes catégories confondues ?



Précisions :

- L'ensemble des bénévoles doit être comptabilisé pour cette question : bénévoles participant aux instances de pilotage, bénévoles d'activités réguliers et bénévoles ponctuels.
- Ce chiffre est utilisé pour compléter l'item « bénévoles » de la fiche synthétique

- Quel était le nombre de bénévoles pour les catégories suivantes en 2022 :
 - Bénévoles qui ont participé au pilotage du centre social
 - Bénévoles d'activités réguliers
 - Bénévoles ponctuels



Validation :

- La somme des bénévoles par catégorie doit être égale, voire supérieure au nombre total de bénévoles renseigné précédemment. Des doubles comptages peuvent exister pour des bénévoles d'activités (réguliers ou ponctuels) qui participeraient également au pilotage.

Précisions :

- Bénévoles qui ont participé au pilotage du centre social : Les bénévoles concernés ici sont donc des bénévoles ayant participé à des temps de pilotage de votre structure, quelle que soit la forme du temps de travail en question. Pour les structures municipales, on ne retient donc pas les élus présents lors des conseils municipaux, l'objectif étant de cibler spécifiquement la participation des habitants au pilotage.
- Bénévoles d'activités réguliers : Les bénévoles concernés ici sont des personnes qui apportent une aide fréquente à l'animation des activités du centre social.
- Bénévoles ponctuels : Les bénévoles ponctuels ou occasionnels sont présents pour quelques temps clés d'une année.
- Ces chiffres sont utilisés pour compléter les items « bénévoles administrateurs » et « bénévoles d'activités » de la fiche synthétique

- Préciser la répartition par sexe et par âge des bénévoles qui ont participé au pilotage du centre social :
 - Moins de 25 ans
 - De 26 à 59 ans
 - 60 ans et plus
 - Homme
 - Femme

Validation :

- La somme par sexe doit être égale à la somme par âge et au nombre de bénévoles qui participent au pilotage du centre social indiqué précédemment (Vita2).

- Préciser la répartition par sexe et par âge des bénévoles d'activités régulières :
 - Moins de 25 ans
 - De 26 à 59 ans
 - 60 ans et plus
 - Homme
 - Femme

Validation :

- La somme par sexe doit être égale à la somme par âge et au nombre de bénévoles d'activités régulières indiqué à la question précédente (Vita2)

Précisions :

- Les précisions demandées ici ne concernent que les bénévoles d'activités régulières, pas les bénévoles ponctuels..

- Quel a été le nombre d'heures globales de bénévolat réalisées par les différentes catégories de bénévoles en 2022 ?
 - Bénévoles qui ont participé au pilotage du centre social
 - Bénévoles d'activités réguliers
 - Bénévoles ponctuels



Précisions :

- On parle ici du nombre d'heures total sur l'année : Nombre de bénévoles X Nombre d'heures par bénévoles
- La somme de ces 3 nombre d'heures est utilisée pour compléter l'item « Nombre total d'heures de bénévolat » de la fiche synthétique

Vitalité démocratique

Vita6a / Vita6b

- Combien de bénévoles ont été formés en 2022 ?

Précisions :

- On entend le terme formation au sens large (organisme agréé ou non).
- Merci de préciser quels ont été les 3 thèmes principaux de formation :
 - Thème 1 : Réponse ouverte
 - Thème 2 : Réponse ouverte
 - Thème 3 : Réponse ouverte

Précisions :

- Vous pouvez indiquer de 1 à 3 thématique(s) de formation, une par champ.

- En moyenne, combien d'heures votre structure est-elle ouverte par semaine ?
(par ouverture, on entend à la fois l'accueil mais également l'ouverture de salles pour des activités, des réunions, etc.)



Validation :

- Réponse maximum : 168 heures

Précisions :

- En cas de multisites, on ne compte qu'une fois les heures si 2 sites sont ouverts en même temps. Le nombre d'heures total ne peut donc pas dépasser 24h/jour, soit 168h par semaine
- Ce chiffre est utilisé pour compléter l'item « Ouverture hebdomadaire » de la fiche synthétique.

- En moyenne, combien d'heures l'accueil de votre structure est-il ouvert par semaine ?

Validation :

- Réponse maximum : 168 heures
- L'amplitude horaire totale indiquée à la question précédente (Action1a) doit être supérieure ou égale à l'amplitude horaire de l'accueil

Précisions :

- En cas de multisites, on ne compte qu'une fois les heures si 2 sites sont ouverts en même temps. Le nombre d'heures total ne peut donc pas dépasser 24h/jour, soit 168h par semaine

- Concernant le nombre personnes fréquentant votre centre social :
 - Nombre de personnes qui participent aux actions, projets et services du centre social
 - Nombre de personnes qui participent aux actions « évènementiel » (fête de quartier, carnaval, etc.)
 - Nombre de personnes qui participent régulièrement aux actions des partenaires hébergés le centre social



Précisions :

- Le décompte s'effectue sur une année scolaire ou une année civile : décompte sur une période de 12 mois. Le décompte ne peut pas inclure de double comptage.
- Les « partenaires hébergés » peuvent être les associations ou autres instances utilisant le centre social pour des activités, rencontres, etc.
- Les chiffres relatifs aux personnes qui participent aux actions "évènementiel" et aux actions des partenaires hébergés sont approximatifs.
- La somme de ces 3 chiffres est utilisé pour compléter l'item « publics » de la fiche synthétique.

Actions

Question modifiée

Action3

- Préciser le nombre de personnes qui participent aux actions, projets et services du centre social par classe d'âge :
 - 0 - 6 ans
 - 7 - 10 ans
 - 11 - 14 ans
 - 15 - 17 ans
 - 18 - 25 ans
 - 26 - 59 ans
 - 60 - 74 ans
 - 75 ans et plus



Validation :

- La somme de toutes les classes d'âge doit être approximativement égale (plus ou moins 50 personnes) au nombre de personnes qui participent aux actions, projets et services du centre social indiqué à la question précédente (Action2).

Précisions :

- Le décompte par classe d'âge **ne concerne que les personnes qui participent aux actions, projets et services du centre social**. Il ne concerne donc pas les personnes qui participent aux actions « événementiel » et les personnes qui participent aux actions des partenaires hébergés.
- Ces chiffres sont utilisés pour compléter l'item « Activités proposées » de la fiche synthétique.

- Citez les thématiques en lien auxquelles vous menez des actions pour les publics suivants :
Petite-enfance - Enfance – Jeunesse – Adultes - Séniors
 - Parentalité
 - Éducation
 - Accès aux loisirs
 - Accès à la culture
 - Accès aux vacances
 - Accès aux droits
 - Numérique
 - Ecologie et environnement
 - Citoyenneté et cohésion sociale
 - Accès aux soins / Prévention santé
 - Logement / habitat
 - Mobilité / transport
 - Insertion professionnelle et accès à l'emploi
 - Handicap (action dédiée)
 - Lutte contre les discriminations
 - Lutte contre l'isolement
 - Lutte contre l'exclusion
 - Lutte contre l'illettrisme
 - Apprentissage du français
 - Solidarités
 - Économie sociale et solidaire
 - Solidarités alimentaires
 - Autre
- Précisions :
 - Pour chaque thématique, vous pouvez cocher de 0 à 5 classes d'âge de publics concernés par vos actions.
- Vous avez répondu « Autre » à la question « Citez les thématiques en lien auxquelles vous menez des actions pour les publics suivants », merci de préciser :

- En lien à votre agrément ACF, quelles sont les actions que vous menez ?
 - Non concerné par l'agrément ACF
 - Médiation familiale (au sens du dispositif Caf)
 - Conseil conjugal et familial (au sens du dispositif Caf)
 - Départ en vacances (au sens du dispositif Caf)
 - Aide à domicile (actions collectives ou individuelles) (au sens du dispositif Caf)
 - Espaces rencontres (au sens du dispositif Caf)
 - Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF)
 - Protection Maternelle Infantile (PMI)
 - Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)
 - Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)
 - Lieu d'Accueil Enfant-Parent (LAEP)
 - Autres espaces rencontres / Accueil enfants-parents
 - Sorties familiales
 - Loisirs collectifs en famille
 - Manifestations festives
 - Autre, précisez :

Info : Le focus Accès comprenant la question Action6a / 6b / 6c ne s'ouvre que si la case « Accès aux droits » a été cochée dans les thématiques présentes à la question Action4a

- En matière d'accès aux droits, de quels moyens humains et matériels dispose votre structure ?
 - Permanence d'écrivain·e public
 - Permanences administratives et juridiques (CCAS, CESF, CIDFF, etc.)
 - Conseiller numérique
 - Le(s) référent·e(s) de l'accueil (bénévoles ou salarié·es)
 - Poste informatique en accès libre et/ou accompagné
 - Point d'accès aux droits
 - Point relais CAF
 - Maison France Service / Maisons de services au public (MSAP)
 - Autre, précisez :
- A combien estimez-vous le nombre de personnes accompagnées (reçues physiquement, par téléphone, etc.) pour des questions d'accès aux droits en 2022 ?
- L'accès aux droits est-il intégré dans une orientation ou un axe de votre projet social ?

- En moyenne, combien d'heures par semaine sont effectuées hors les murs du centre social ?
 - Dans l'espace public :
 - Chez des partenaires :

Validation :

- Réponse maximum : 168 heures

Précision :

- On entend ici la notion de hors les murs au sens de l'allers-vers : mouvement d'aller vers les populations, aller à la rencontre, dialogue, faire du repérage.

- Effectifs des actions et activités hors les murs en 2022 :
 - Combien d'habitant·es ont participé à ces activités hors les murs ?
 - Combien d'habitant·es ont franchi les portes du centre social suite à ces actions hors les murs ?

Précision :

- L'objectif de la dernière question est d'évaluer le nombre de personnes qui deviennent des usagers de la structure, au sens plus classique du terme, suite à une ou plusieurs actions hors les murs.

- Préciser les types d'actions hors les murs et d'aller-vers développées :
 - Évènements (fête de quartier, évènements thématiques, etc.)
 - Animation de rue / de proximité (ateliers jeux hors les murs, bibliothèque de rue, sortie d'école, café pied d'immeuble, etc.)
 - Maraude et porte-à-porte
 - Médiateur·trice
 - Permanence chez un partenaire (Maison France Service, autres espaces d'accueils partagés)
 - Animation de débat dans l'espace public
 - Autre, précisez :

Actions – Nouvelles modalités d'actions

Action8a / Action8b

- En moyenne, combien d'heures par semaine sont consacrées à maintenir / entretenir / développer des liens à distance avec les habitant·es (réseaux sociaux, promeneur du net, conférence en ligne, phoning, etc.) ?

Validation :

- Réponse maximum : 168 heures

- A combien estimez-vous le nombre de personnes accompagnées par ces liens à distance en 2022 ?

- État des lieux des partenariats :
Au choix : Partenariat formalisé (convention, notification, accord cadre...) ; Partenariat non formalisé ; Pas de partenariat
 - CAF
 - Commune ou regroupement de commune
 - Intercommunalité ou regroupement d'intercommunalités
 - Conseil Départemental
 - Conseil Régional
 - État (DDCS, Contrat de ville...)
 - Bailleurs sociaux
 - MSA
 - ARS
 - CARSAT
 - Union Européenne
 - Acteurs associatifs
 - Acteurs privés / entreprises
 - Education Nationale
 - Acteurs de l'insertion professionnelle
 - Autre
- Vous avez répondu « Autre » à la question « Etat des lieux des partenariats », merci de préciser :

- Combien d'associations votre centre social a-t-il accueilli en 2022?
 - Pour une fonction Service (photocopie, prêt de salle, ...)
 - Pour une fonction Ressource (aide au projet, formation, ...)
 - Pour une fonction Partenariat (association qui développe une activité intégrée au centre social)

Précisions :

- Ne pas faire de double comptable d'associations. Dans le cas où une association est accueillie pour plusieurs fonctions, merci de choisir celle que vous estimez principale.

- Votre structure est-elle incluse/partenaire dans un contrat/projet en lien avec les politiques locales de votre territoire ?
 - Convention Territoriale Globale (CTG)
 - Projet Educatif De Territoire (PEDT)
 - Cité Éducative
 - Conseil Local (CLSPD) ou Intercommunal (CISPD) de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
 - Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)
 - Contrat Local (CLI) ou Territorial (CTI) d'Insertion
 - Projet Alimentaire Territorial (PAT)
 - Petite Ville de Demain (PVD)
 - Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD)
 - Autre

Précision : Inclue/partenaire ne signifie pas forcément signataire du contrat/projet mais bien que vous avez été inclus dans son développement et/ou sa mise en oeuvre.

- En lien plus spécifiquement à la Convention Territoriale Globale (CTG) de votre territoire :
 - Vous êtes inclus dans la CTG mais n'y participez pas
 - Vous participez uniquement aux instances consultatives ou de pilotage de la démarche
 - Vous êtes membre d'une équipe projet d'une action clé de la démarche
 - Vous êtes chef de fil/porteur sur un des volets de la CTG
 - Un des salariés du centre social a du temps dédié sur l'animation de la CTG
 - Vous avez un rôle reconnu d'appui à l'animation, d'accompagnement ou d'appui à l'ingénierie en lien à la démarche

Validation :

- Vous devez vous situer sur l'une des 4 premières propositions de cette question.

- Combien d'évènements locaux avez-vous portés ou accompagnés en 2022 ?
 - Évènements portés par le centre social
 - Évènements accompagnés par le centre social

Précision :

- On entend par évènements locaux tous les temps forts qui peuvent mobiliser les habitants et ainsi contribuer à l'animation du territoire : fêtes de quartier, forums, autres évènements festifs et/ou culturels.

- Combien d'initiatives d'habitant·es ou de collectifs d'habitant·es soutenues par votre structure dénombrez-vous en 2022 ?
- Combien de personnes se sont impliquées dans le développement et la concrétisation de ces initiatives ?

Précision :

- Dans cette question, nous recherchons le nombre de personnes qui ont gagné en autonomie ou qui s'impliquent dans un projet spécifique. On ne retient donc pas le nombre de personnes qui ont participé à une action construite par le collectif qui a élaboré l'action. Par exemple, pour un projet de repas partagé : on comptabilise les personnes qui se sont investies dans l'organisation du repas, mais pas les personnes qui sont simplement venues participer au repas.
- Citez les initiatives significatives développées en 2022 par des habitant·es ou des collectifs soutenues par votre centre social :
 - Initiative 1
 - Initiative 2
 - Initiative 3

Précision :

- Vous pouvez indiquer de 1 à 3 initiative(s) d'habitants, une par champ.

- Combien d'associations ou d'entreprises du territoire, émanent ou sont nées d'un accompagnement du/dans le centre social sur l'année 2022 ?
 - Associations :
 - Entreprises :

Précision :

- Cette question s'intéresse à l'aspect « incubation / pépinière d'initiatives » développé par le centre social. Elle cherche à quantifier la contribution du centre social à la vitalité associative et/ou économique de votre territoire.

- En 2022, combien aviez-vous de salarié·es pour combien d'Equivalents Temps Plein dans l'année ?



	Nombre de salariés	Nombre d'ETP sur l'année
Ensemble de l'équipe salariée		
CDI hors Emplois aidés		
CDI Emplois aidés		
CDII		
CDD hors emplois aidés, CEE compris		
CDD Emplois aidés (CUI, ...)		
Contrats d'apprentissage		
Contrats de professionnalisation		
Adultes relais		
Autres contrats salariés		

Validation :

- Le nombre d'ETP ne peut pas être supérieur au nombre de salarié·es

Précisions :

- Ne sont donc pas concerné par cette question les stagiaires et services civiques.
- Vous pouvez vous référer aux éléments de votre Déclaration Sociale Nominative
- Calcul d'un ETP annuel : nombre d'heures annuel du salarié / nombre d'heures total annuel selon la convention collective (1575, 1607, ...)
- Entrer "0" si vous n'êtes pas concerné.
- L'item "ensemble de l'équipe salariée" est utilisé pour compléter les items salariés du bloc « Ressources humaines » de la fiche synthétique.

Emplois

Question modifiée

Emp2

- En 2022, combien aviez-vous de stagiaires et de services civiques ?



	Nombre de personnes
Stagiaire	
Service civique	

Précisions :

- Entrer "0" si vous n'êtes pas concerné.
- La somme des personnes indiquée est utilisé pour compléter l'item « Stagiaires et services civiques » de la fiche synthétique.

- Parmi l'ensemble de vos salarié·es, combien de postes FONJEP dénombrez-vous ?
- Pour les deux postes suivants, préciser la situation de la personne en matière de qualification :
 - Direction / Référent·e famille
 - Niveau et champ de qualification requis
 - Autre niveau ou champ de qualification
 - Pas de salarié·e à ce poste en 2022

Précisions :

- Pour le poste de direction, le niveau de qualification requis est un niveau 6 (anciennement niveau II) ou supérieur.
- Pour le poste de référent·e famille, le niveau de qualification requis est un niveau 5 (anciennement niveau III) ou supérieur.

- Vous avez répondu « Autre niveau ou champ de qualification » pour le poste de direction, une formation est-elle en cours pour lui permettre d'atteindre le niveau de qualification requis ?
 - Oui
 - Non

- Vous avez répondu « Autre niveau ou champ de qualification » pour le poste de référent·e famille, une formation est-elle en cours pour lui permettre d'atteindre le niveau de qualification requis ?
 - Oui
 - Non

- En 2022, votre structure disposait-elle d'un·e référent·e jeunesse ?
 - Oui
 - Non

- Combien de salarié·es ont été formé·es en 2022 ?
 - Formation qualifiante (y compris VAE)
 - Formation non qualifiante

- Quelles ont été les principales formations mises en œuvre auprès des salarié·es en 2022 ?
 - Réponse courte ouverte 1
 - Réponse courte ouverte 2
 - Réponse courte ouverte 3

- Quel est le montant des charges en 2022 pour le centre social (inclure les contributions volontaires, personnels mis à disposition ... hors valorisation du bénévolat)
 - Montant total des charges (dont classe 86) :
 - Montant de la classe 86 :
 - Excédent
 - Déficit



Validation :

- Le montant de la classe 86 ne peut pas être supérieur au total des charges. Il n'est pas possible d'avoir à la fois de l'excédent et du déficit.

Précisions :

- Le montant total des charges est utilisé pour compléter l'item « Budget total » de la fiche synthétique

- Quel est le montant de la masse salariale dans les charges du centre social ?
 - Masse salariale totale (y compris contributions volontaires)
 - Masse salariale sans contributions volontaires

Validation :

- La masse salariale totale ne peut pas être supérieure au total des charges (Fi1). La masse salariale sans contributions volontaires ne peut pas être supérieure à la masse salariale totale.

Précisions :

- Rémunérations, charges sociales, taxes sur salaires consolidées ou montant des charges salariales consolidées (comptes 631 à 633, 634)

- État des lieux des produits :
 - Total des produits
 - Commune
 - Intercommunalité
 - CAF
 - Département
 - Région
 - État (inclure les aides à l'emploi et exonérations de charge)
 - Autres partenaires
 - Participation des usager·es
 - Autres produits



Validation :

- Le total des produits doit être égale à la somme des produits par financeur

Précisions :

- Toujours inclure les contributions volontaires (Commune/EPCI/CAF). Ne pas inclure la valorisation du bénévolat
- La participation des usager·es inclut les adhésions, les dons et les produits d'activités en lien au projet social
- Les autres produits incluent les ventes de marchandises, locations de salle, produits financiers et produits exceptionnels
- Les items de cette question, hors Autres partenaires et Autres produits, sont utilisés pour compléter les items « ressources économiques » de la fiche synthétique

- Précisez les montants alloués par ces partenaires :
 - MSA
 - ARS / CPAM
 - CARSAT / CNAV
 - Fonds Européens
 - Bailleurs sociaux
 - Fondations
 - Autres fonds privés / Entreprises
 - Autre

Validation :

- La somme des financements des autres partenaires doit être égale au montant renseigné à la question sur l'état des lieux des produits par financeur

Précisions :

- Les montants renseignés doivent inclure les aides à l'emploi.
- Vous avez répondu « Autre » à la question sur les montants alloués par les autres partenaires, précisez qui sont ces partenaires :

- Préciser le montant des différents financements CAF :
 - PS Caf (AGC, ACF, ALSH, CLAS, LAEP, jeunes...)
 - Aides financières sur Fonds locaux (subventions de fonctionnement et autres, hors Fonds publics et Territoires)
 - Fonds Publics et Territoires (appel à projets FAPT- FPT)
 - Contributions volontaires
 - REAAP

Validation :

- La somme des différents financements CAF doit être égale au montant renseigné durant la question sur l'état des lieux des produits par financeur pour la CAF.

- Quelles PS de la Caf percevez-vous ?
 - PS AGC - Centre social
 - PS ACF - Animation Collective Famille
 - PSU - EAJE
 - PS RPE - Relais Petite Enfance
 - PS LAEP - Lieu d'accueil enfant parent
 - PSO Extrascolaire (ALSH)
 - PSO Périscolaire (ALSH)
 - Aide spécifique Rythmes éducatifs
 - PS CLAS - Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
 - Plan mercredi
 - PS Jeunes
 - PS Habitat Jeunes (FJT)
 - Autre, précisez :

- Préciser le montant des aides à l'emploi et exonération de charge de l'État :

Validation :

- Le montant d'aides à l'emploi et exonération de charge de l'état ne peut être supérieur au total des financements de l'état renseigné durant la question sur l'état des produits par financeur.

- Précisez le montant des contributions volontaires pour les différents partenaires :

- Total des contributions volontaires
- Commune
- Intercommunalité
- CAF
- Autres

Validation :

- Le total des contributions volontaires doit être égale à la somme des contributions volontaires par financeur.
- Le montant renseigné pour la CAF doit être égal à celui renseigné à la question sur le détail des financements pour la CAF en matière de contribution volontaire.

- Votre structure propose-t-elle un accompagnement ou des actions en lien avec la transition numérique (**outils**, **usages** et **enjeux**), directement ou via des partenaires?
 - Non, pas d'action autour de la transition numérique
 - Accès à du matériel, un réseau
 - Activités de reconditionnement numérique (repair café, fablab)
 - Acquisition de compétences numériques de base
 - Accompagnement accès aux droits et démarches administratives
 - Activités créatives ou ludiques
 - Création d'un média citoyen (web radio, web tv...)
 - Actions de sensibilisation à la sobriété numérique, au numérique éthique (open source, moteur de recherche alternatif, ...)
 - Actions de prévention numérique et d'éducation aux médias (réseaux sociaux, fake news, encadrement des usages des jeunes, culture numérique, ...)
 - Actions de détection de l'exclusion numérique
 - Autre

- Comment se traduit votre implication dans la transition numérique au sein de votre projet social / structure ?
 - La transition numérique fait l'objet d'un axe spécifique du projet social
 - La transition numérique fait l'objet d'un axe transversal du projet social
 - La transition numérique fait partie d'un axe du projet social
 - La transition numérique n'est pas présente dans notre projet social

- Avez-vous un label spécifique en lien avec le numérique ?
 - Aucun
 - France Service
 - Fabrique numérique
 - Emmaüs Connect
 - Aidant Connect
 - Villes connectées
 - Tiers lieux
 - Point relais Caf
 - Point numérique Caf
 - Espace Public Numérique
 - Autre, précisez :

- Votre centre social :
 - Emploie-t-il directement un·es ou plusieurs conseiller·es numérique France Service ?
 - Accueille-t-il un·e ou plusieurs conseiller·es numérique France Service, employé(s) par une autre organisation (collectivité, ...) ?
 - Emploie-t-il directement un·e ou plusieurs médiateur·trices numérique ?
 - Accueille-t-il un·e ou plusieurs médiateur·trices numérique, employé(s) par une autre organisation (collectivité, ...) ?
 - Dispose-t-il un·e ou plusieurs Promeneur·neuses du Net Jeunesse ?
 - Dispose-t-il un·e ou plusieurs Promeneur·neuses du Net Parentalité ?
 - Utilise-t-il les chèques #APTIC ?
- Votre centre social est-il en lien avec au moins un autre acteur de la médiation numérique sur le territoire ?

- Dans le fonctionnement interne du centre social, quelles sont les pratiques engagées en lien avec la transition écologique et solidaire ?
 - Nos pratiques ne sont pas impactées
 - Tri sélectif des déchets / Compostage des déchets alimentaires / Démarche de réduction des déchets
 - Économie d'énergie
 - Achats en circuits courts et/ou achats locaux
 - Achats groupés
 - Achat et utilisation de matériel reconditionné/durable/recyclé plutôt que neuf
 - Consommation responsable de services (banque, électricité, téléphonie, hébergement internet, ...)
 - Mobilité durable pour les trajets lié à l'activité du centre social (flotte véhicule électrique, covoiturage, utilisation du vélo, forfait mobilité durable, ...)
 - Action de sensibilisation de l'équipe (bilan carbone, fresque du climat, ...)
 - Autre, précisez :

- Avez-vous mis en œuvre des actions en lien avec la transition écologique et solidaire avec les habitants ?
 - Non, pas d'actions en lien à la transition écologique et solidaire
 - Jardin partagé et/ou collectif
 - Action de solidarité (Repair café, recyclerie, vestiaire solidaire, troc)
 - Organisation d'achats groupés et/ou locaux pour les habitants
 - Mobilité durable sur le territoire (covoiturage, mobilité douce, ...)
 - Ateliers pratiques pour réduire l'empreinte écologique (zéro déchet, alimentation durable, jardinage, ...)
 - Débats et échanges sur la vie quotidienne (tri, économie d'énergie, mobilité douce, ...)
 - Débats, échanges et ateliers autour des enjeux de la transition écologique (biodiversité, changement climatique, accès à l'énergie, inégalités sociales, ...)
 - La structure appuie des collectifs d'habitants qui se mobilise sur la thématique (covoiturage, entraide, jardin collectif, monnaie locale, système d'échanges locaux, projets innovants ...)
 - Autre, précisez

- Comment se situe la transition écologique dans votre projet / structure ?
 - La transition écologique fait l'objet d'un axe transversal du projet social
 - La transition écologique fait l'objet d'un axe spécifique du projet social
 - La transition écologique fait l'objet d'une démarche dédiée (bilan carbone, charte, projet pédagogique, ...)
 - Des ressources humaines sont dédiées au sujet (temps salariés et/ou bénévoles)
 - La transition écologique n'est pas présente dans notre projet social

- Dans votre territoire, le centre social contribue-t-il à faire vivre la démocratie locale ?
 - Non, pas d'action en lien avec la démocratie locale
 - Organisation ou appui à des débats en lien avec les enjeux de société ou du territoire
 - Accompagnement de collectifs d'habitants pour contribuer à la construction des politiques publiques locales
 - Accompagnement de mobilisations d'habitants autour de revendications ou de droits
 - Accompagnement de dynamiques de dialogue entre habitants et élus
 - Développement de formations ou de démarches visant à améliorer la qualité de la relation et de l'échange entre habitants et élus
 - Autre, précisez :
- Comment se traduit votre implication dans la démocratie locale au sein de votre projet social / structure ?
 - La démocratie locale fait l'objet d'un axe spécifique du projet social
 - La démocratie locale fait l'objet d'un axe transversal du projet social
 - La démocratie locale fait partie d'un axe du projet social
 - La démocratie locale n'est pas présente dans notre projet social

Dans le contexte de création d'un Service Public de la Petite Enfance porté par les Caf, ce questionnaire vise, dans une approche exploratoire, à qualifier le rôle et les apports du projet Petite enfance tel qu'il est développé dans les structures Centres sociaux et EVS. Aux côtés des indicateurs déjà recueillis, les questions visent à étayer le lien entre l'approche globale promue par les structures et les dispositifs petite enfance dont elles sont gestionnaires.

Seules les structures gestionnaires d'un dispositif petite enfance sont invitées à répondre au questionnaire. Cocher EAJE, RPE, LAEP et/ou Ludothèque à la première question ouvre des questions supplémentaires spécifiques à ces dispositifs.

- Avez-vous des actions dédiées Petite Enfance ?
Cochez les dispositifs pour lesquels vous êtes gestionnaire.
 - Aucun dispositif en lien à la Petite Enfance
 - Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant – EAJE
 - Relais Petite Enfance (ex RAM)
 - Lieu d'Accueil Enfant- Parent – LAEP
 - Ludothèque
 - Accueil Collectif de Mineur – ACM – 3-6 ans (PMI)
 - Autre, précisez :

Si vous êtes gestionnaire de plusieurs EAJE, répondez aux questions numériques en faisant la somme des activités des EAJE

- Quelles modalités d'accueil proposez-vous pour votre EAJE :
 - Aucune modalité d'accueil particulière
 - Multi-accueil
 - Halte-garderie
 - Occasionnel (Projet occasionnel spécifique hors droit commun)
 - Multi-sites (plusieurs lieux d'accueil simultanés)
 - Itinérant (lieux différents même équipe même projet)
 - Horaires décalés – horaires atypiques (ouverture en dehors des plages horaires ordinaires 7h30 – 18h00)

- Quel est le nombre total de places de votre EAJE ?

Précisions :

- Si vous êtes gestionnaire de plusieurs EAJE, faites la somme des places de l'ensemble des EAJE

- Au total, combien d'enfants différents votre EAJE a-t-il accueilli en 2022 ?

Précisions :

- Si vous êtes gestionnaire de plusieurs EAJE, faites la somme des places de l'ensemble des EAJE

- Sur l'ensemble des familles accueillies, la part de familles monoparentales représente :
 - Entre 0 et 25%
 - Entre 25 et 50%
 - + de 50%

- Sur l'ensemble des familles accueillies, la part de familles dont au moins un des parents est sans emploi représente :
 - Entre 0 et 25%
 - Entre 25 et 50%
 - + de 50%

- Votre EAJE est-il labellisé Dispositif à Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP) ou Sociale (AVIS) ?
 - Oui
 - Non
 - Autre dispositif, précisez :

- Développez-vous un projet spécifique d'accueil d'enfants en situation de handicap (hors droit commun) ?
 - Oui, précisez :
 - Non

- Dans le cadre de votre accueil EAJE, proposez-vous des activités complémentaires en lien avec le projet famille de votre centre social ?
 - Non, pas d'activité complémentaire en lien avec le projet famille
 - Sorties famille
 - Café des parents
 - Événements thématiques (ex : parentalité, éducation, santé, prévention...)
 - Autre, précisez ;

- Faites-vous appel à des intervenant·es extérieur·es pour développer la qualité d'accueil ?
 - Jamais
 - Parfois (1x par trimestre ou plus)
 - Souvent (1X par mois ou plus)

- Développez-vous des partenariats avec d'autres acteurs éducatifs ?
 - Non
 - Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)
 - Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP)
 - Relais Petite Enfance (RPE)
 - Ecole maternelle
 - Intervenant·es spécialisé·es
 - Autre, précisez :

- Proposez-vous des mises en lien avec d'autres services d'accompagnement de la parentalité ?
 - LAEP
 - PMI
 - Autre, précisez :

- Face aux difficultés de recrutement actuelles, avez-vous des postes vacants aujourd'hui ? (temporaire ou durable – situation décembre 2022)

	Nombre de postes vacants	Nombre de postes totaux
Auxiliaire de puériculture		
CAP Petite Enfance / CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance		
Educateur·rice Jeune Enfant		
Infirmier·e puériculteur·ice		

- Suite à des vacances de poste, avez-vous dû fermer des places d'accueil au cours de 12 derniers mois?

	Oui	Non
Temporairement		
Durablement		

- Dans le cadre de votre RPE, à quelle fréquence proposez-vous des temps collectifs d'informations et/ou d'échanges de pratique pour les professionnel·les (dont les ateliers d'éveil) ?
 - Hebdomadaire
 - Mensuelle
 - Trimestrielle
- Dans le cadre de votre RPE, proposez-vous des activités complémentaires en lien avec le projet famille de votre centre social ?
 - Non, pas d'activité complémentaire en lien avec le projet famille
 - Sorties famille
 - Café des parents
 - Événements thématiques (ex : parentalité, éducation, santé, prévention...)
 - Autre, précisez :
- Dans le cadre de votre RPE, développez-vous des partenariats avec d'autres acteurs éducatifs ?
 - Non
 - Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)
 - Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)
 - Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP)
 - Ecole maternelle
 - Intervenant·es spécialisé·es
 - Autre, précisez :

- Nombre de jours d'ouverture du LAEP :
 - Plusieurs fois par semaine
 - Au moins une fois par semaine
 - Au moins une fois par mois

- Dans le cadre de votre LAEP, proposez-vous des activités complémentaires en lien avec le projet famille de votre centre social ?
 - Non, pas d'activité complémentaire en lien avec le projet famille
 - Sorties famille
 - Café des parents
 - Evénements thématiques (ex : parentalité, éducation, santé, prévention...)
 - Autre, précisez :

- Dans le cadre de votre LAEP, développez-vous des partenariats avec d'autres acteurs éducatifs ?
 - Non
 - Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)
 - Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)
 - Relais Petite Enfance (RPE)
 - Ecole maternelle
 - Intervenant·es spécialisé·es
 - Autre : précisez

- Nombre de jours d'ouverture de la ludothèque:
 - Plusieurs fois par semaine
 - Au moins une fois par semaine
 - Au moins une fois par mois

- Dans le cadre de votre ludothèque, proposez-vous des activités complémentaires en lien avec le projet famille de votre centre social ?
 - Non, pas d'activité complémentaire en lien avec le projet famille
 - Sorties famille
 - Café des parents
 - Événements thématiques (ex : parentalité, éducation, santé, prévention...)
 - Autre, précisez :